



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Question écrite n° 20283

Texte de la question

M. Dominique Dord attire l'attention de Mme la ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme sur le risque que provoquerait la suppression du barème progressif de la contribution à la valeur ajoutée des entreprises pour les entreprises de travail temporaire. En effet, selon certaines études, la suppression du barème reviendrait en moyenne à doubler le montant de la CVAE pour certaines PME de ce secteur. Pour les plus petites d'entre elles, leur impôt serait quintuplé. Si cette réforme était engagée, il y aurait un grave risque pour la pérennité de ce secteur, qui verrait son résultat anéanti. Il lui demande si le Gouvernement envisage de faire cette réforme nuisible à tout un secteur porteur d'emplois et de croissance.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Dord](#)

Circonscription : Savoie (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20283

Rubrique : Impôts locaux

Ministère interrogé : Artisanat, commerce et tourisme

Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 mars 2013](#), page 2387